

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	23
Pouvoirs	5
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Paola CORREIA a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

Absent(s) excusé(s) :

Guillaume REJMENT

Secrétaire de séance : Sandrine PISANI-VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2022_038

OBJET: ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE91)

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) exerce des missions d'intérêt public auprès de tous les acteurs du cadre de vie de notre département.

A ce titre, il apporte son soutien aux élus et techniciens des collectivités territoriales en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, de biodiversité et de transition écologique.

Le coût de l'adhésion est basé sur la population (10cts/habitant) et chaque mission fait l'objet d'une convention d'objectif distincte.

Depuis plusieurs années, le CAUE 91 intervient auprès de la commune pour l'assister dans ses démarches de concertation auprès des usagers et citoyens.

Ses équipes sont notamment intervenues dans la démarche participative de la cours oasis Jules Ferry afin d'aider la commune dans la période d'étude de faisabilité, dans la sélection de l'équipe de paysagiste et dans les ateliers de concertations avec les enfants, les équipes pédagogiques et les services municipaux impactés par le projet.

Ils accompagnent également la commune dans la démarche de concertation sur le devenir de l'îlot Contin au travers d'une convention d'objectif.

Les objectifs de la prochaine période annuelle sont en cours de discussion mais il convient de renouveler l'adhésion au CAUE91 afin de permettre la poursuite de ces partenariats.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 à L2121-34,

VU le formulaire d'adhésion au CAUE91 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'apport du CAUE91 dans les projets menés en partenariat avec la commune notamment la concertation en cours avec les associations et habitants de l'îlot Contin,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable pour la commune de poursuivre cette collaboration,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE l'adhésion au CAUE91 pour une durée de 1 an à compter de la présente délibération.

AUTORISE Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tout acte afférent.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,